

S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIEL-MAINTENANCE-HYGIENE

1. Utilisation en destructeur d'odeurs

TPI ECOSANIT
CONCENTRÉ A DILUER
CONCENTRÉ BIODÉGRADABLE pour le
TRAITEMENT et la NEUTRALISATION des MAUVAISES ODEURS
dans les COLLECTES d'EFFLUENTS.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Concentré équilibré de composés organiques naturels, huiles essentielles végétales odorantes, solvant terpénique, agents surfactifs émulsificateurs à base d'acides gras végétaux.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
. MASSE VOLUMIQUE	: 892 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	: Neutre.
. INFLAMMABILITE	: INFLAMMABLE avant dilution dans l'eau.
. POINT D'ECLAIR	: 27,2°C Afnor coupe fermée. Classe de point d'éclair supérieure à 21°C. et inférieure à 55°C. A2
. IONOGENÉITÉ	: Anionique.
. COULEUR	: Légèrement ambrée à brune.

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Emulsionnable et dispersable dans l'eau.
- . Ne contient pas de solvants halogénés, chlorés, ni de solvants pétroliers.
- . Composé à partir d'extraits d'origine végétale, n'entrave pas les processus de dégradation biologique des matières organiques dans les stations d'épuration des effluents ; n'apporte pas de modification dans le traitement de décantation.
- . Caractères hydrophiles élevés assurant une bonne dispersibilité dans la masse des effluents et, par sa liaison avec les supports organiques malodorants présents dans les rejets, une meilleure rémanence.
- . Son pouvoir odorant élevé et puissant, permet de lutter contre les nuisances des mauvaises odeurs dans les égouts, bacs à graisse, bacs de décantation, puisards, centrales de collectes des eaux usées, décanteur à boue, élevage, etc...
- . Contribue favorablement à l'amélioration des conditions locales, sur le plan des mauvaises odeurs sans effet néfaste pour l'environnement.



R.C.S. : 8812B / PAPEETE – N°I.T.S.T.A.T. (TAHITI) : 624 577

Révision n° 4 – HJMJ - 214309

S.A.R.L au capital de 10 000 000 F


MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIEL-MAINTENANCE-HYGIENE

Suite fiche technique **TPI ECOSANIT**

MODES ET DOSES D'EMPLOI

RÉALISATION D'UNE SOLUTION MÈRE *	par dilution, 1 partie de produit pour 2 parties d'eau.
--	--

Les applications peuvent être effectuées par arrosage, pulvérisation, brumisation ou à l'aide d'une pompe doseuse. Les dosages sont à moduler selon l'intensité des odeurs, la masse et la nature des matières et déchets organiques et les conditions locales environnantes présentes au moment

Rejets urbains, réseaux d'effluents malodorants, égouts :	dose initiale : 1 litre de solution mère par m³ . Moduler ensuite en fonction des résultats obtenus.	
Dépôts de matières putrides, ateliers d'équarrissage, activités génératrices de mauvaises odeurs, proximité élevages intensifs, etc...	effectuer des brumisations à différents endroits répartis à la périphérie de la zone malodorante à une cadence régulière à l'aide d'appareils de pulvérisation fine, générateurs d'aérosols, équipés de minuterie pour diffusion directe de la solution mère.	
Citernes, équipements de pompage, lors des opérations de nettoyage, vidange des fosses de décantation, égouts	lavage, rinçage à l'aide de la solution mère diluée à raison de 1 litre pour 1 à 2 m³ d'eau de rinçage, utilisation en rinçage désodorisante des matériels et circuits.	
Pièges et bacs à graisses, canalisations d'évacuation des rejets	diluer la solution mère de 0,05 à 0,1 % selon les problèmes d'odeurs rencontrés et apporter régulièrement à l'entrée des collecteurs par épandage ou en goutte à goutte.	
Centres de collectes, ordures ménagères, bennes de ramassage, décharges, aires de lagunage malodorantes	épandage, pulvérisation de surface à partir de la solution mère diluée préalablement à raison de 1 partie de solution mère pour 2 parties d'eau.	
Stations d'épuration	en incorporation par pompe doseuse, en fonction de l'intensité des odeurs de 0,5 à 1 litre pour 100 m³ .	

* (nota : étant donné la forte concentration en matière active, il est préférable de réaliser une solution mère pour favoriser une meilleure répartition).

RECOMMANDATIONS



DANGER

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux.
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Stocker dans un endroit frais loin de toutes sources d'ignition. Ne pas laisser à la portée des enfants. Refermer l'emballage après chaque utilisation. **Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA** : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.